

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 AOÛT

AUGMENTATION D'IMPÔTS

A partir du 1^{er} janvier 1890, le principal des contributions directes sera augmenté de 8 0/0 environ.

La majorité républicaine expirante, avec la connivence du Sénat républicain, a préparé cette pilule amère pour les contribuables qui n'éprouvaient aucun besoin de voir alléger davantage leurs ressources financières.

En faisant peser sur le pays cette nouvelle charge budgétaire, les républicains comptaient bien qu'il n'en serait point fait mention avant les élections générales, que ce mesquin détail passerait même inaperçu, aux yeux des électeurs, jusqu'au jour où ils recevraient le chiffon de papier du percepteur. Alors, les élections étant faites, plus d'inconvénient.

Ce calcul, par trop naïf, est déjourné. Notre excellent confrère du *Moniteur universel* a eu l'heureuse inspiration de prévenir l'opinion publique de la surprise que lui réserve ce dernier legs financier de la majorité parlementaire.

Les contribuables paieront après les élections générales; mais ils savent dès maintenant à qui incombe la responsabilité de cette aggravation d'impôts. Les Droites l'ont combattue au Palais-Bourbon comme au Luxembourg.

Fidèles à leur programme, et au mandat que leur avait confié le pays, de mettre un terme à l'accroissement des dépenses, d'équilibrer le budget sans emprunts ni impôts nouveaux, les conservateurs ont repoussé cette augmentation d'impôts glissée subrepticement dans la loi sur l'enseignement primaire, cette loi qui a déjà tant obéré et l'Etat et les communes et les particuliers.

Cette loi, disaient les républicains, sera le couronnement de la laïcisation.

Voilà un couronnement onéreux ! L'édifice ne l'était-il point à l'excès ?

Mais il ressort de l'attitude du parti républicain, en cette circonstance, un enseignement utile à recueillir.

Le pays, aux élections générales de 1885, avait hautement manifesté sa volonté. Ni emprunts, ni impôts nouveaux, telle avait été la formule acceptée, imposée par le suffrage universel.

Et le dernier acte de la majorité républicaine aura été d'augmenter de 8 0/0 le principal des contributions directes !

Est-il possible de leur rendre plus effrontément le pays et de braver sa volonté souveraine ?

EDMOND ROBERT.

Boulangier condamné par le Sénat

Se débarrasser par n'importe quel moyen de ce qui les gêne, voilà le principe et la marche des républicains. Boulangier les gênait, ils se sont débarrassés de Boulangier.

C'est le Sénat que le gouvernement de Carnot, Constans, Tirard, a chargé de condamner Boulangier; et la chose était sinon légale et

honnête, du moins habile, car tous ces vieux infirmes et podagres du Sénat haïssaient Boulanger qui disait qu'il voulait supprimer le Sénat. Du moment qu'on livrait Boulanger au Sénat, il était évident que le Sénat supprimerait Boulanger. Et les sénateurs transformés, déguisés en juges, n'y ont pas été de main-morte; ils n'ont pas pris la peine d'examiner les accusations fulminées par le procureur général Q. de Beaurepaire; en une séance ils ont jugé et condamné ! il n'y a rien de tel, dit-on, qu'un mouton enragé.

Il faut rendre cette justice au gouvernement que la chose a été habilement conduite et le coup bien fait.

Quand les ministres ont vu qu'avec le scrutin de liste Boulanger avait la chance d'être, aux élections générales, élu dans un grand nombre de départements, crac ! ils ont supprimé le scrutin de liste qu'ils déclaraient la veille le meilleur de tous les scrutins ! ils ont fait voter par les députés le scrutin par circonscription. Puis, quand ils ont vu que Boulanger, qui leur faisait si peur, serait peut-être élu dans un certain nombre de circonscriptions, crac ! ils ont supprimé le droit, reconnu par tous les républicains, au candidat de se présenter dans plusieurs circonscriptions. Ah ! cela ne les gêne pas. Plus de candidatures multiples ! Mais cela ne suffisait pas encore; il fallait faire condamner Boulanger. C'est le Sénat qui a été chargé de la chose, mais l'affaire a rencontré cependant quelques difficultés. Ainsi, le procureur général, un républicain cependant, M. Bouchez, a refusé de faire le coup, crac ! on révoque le récalcitrant Bouchez et on nomme à sa place un procureur disposé à tout faire. Ce procureur a nom Q. de Beaurepaire. Mais il y avait des sénateurs honnêtes qui ne voulaient pas se déguiser en juges, on a passé outre, et on a vu cette chose étrange, cinquante-cinq juges d'un tribunal, refusant de juger, et se retirant en masse ! On a passé outre; il restait assez de sénateurs républicains pour faire son affaire à Boulangier ! Et l'affaire a été prestement faite. *Boulangier a été condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée !*

La farce est jouée, le coup est fait ! le gouvernement de Carnot, Constans, Freycinet, Tirard, est débarrassé du cauchemar Boulangier. Nous allons voir si maintenant ils vont avoir un sommeil paisible et si leur République infâme va marcher sur des roulettes.

Arlequin ne le pense pas, attendons les élections.

Ce qui ressort de ce procès, du réquisitoire de Q. de Beaurepaire, de toutes les saletés qui ont été remuées et mises au jour, c'est avant tout que ce Boulangier n'était qu'un farceur, qu'un charlatan, qu'un aventurier, que sa bande n'était composée que d'aventuriers de bas étage, de filous vulgaires, d'escrocs, de gens tarés. Sa République, qu'il décorait du nom pompeux de *Nationale*, n'aurait pas été plus honnête que la République des Wilson, des Rouvier et des Constans d'aujourd'hui.

Les républicains qui prennent des airs de pudibonderie effarouchée devant les saletés du boulangisme sont pareils aux complices et aux souteneurs de Boulangier. Moins que per-

sonne ils n'ont qualité pour le condamner après l'avoir sali; car, il y a bien peu de temps, ce même Boulanger était leur complice et faisait partie de leur bande ! Ils le soutenaient, l'acclamaient, quand, par la grâce de Clémenceau, il était ministre avec eux et qu'il faisait toutes les sales besognes qu'ils lui imposaient ! Il ne leur sied pas de le conspuer aujourd'hui.

Le journal la *République française*, un des plus acharnés contre Boulangier, écrivait alors: « *Son ordre du jour respire l'amour du pays !* »

Ranc lui-même écrivait: « *Nous sommes heureux de féliciter le général Boulanger ! — nous avons un bon ministre de la guerre: gardons-le et soutenons-le de tout notre pouvoir !* » Tous les députés républicains lui votaient des ordres du jour de confiance, l'encourageant à persévérer dans la voie où il était entré ! Tous ces républicains n'ont donc pas le droit de faire aujourd'hui les dégoûtés: Boulangier est à eux, bien à eux, Boulangier a été leur complice, il a été de leur bande. Nous n'en voulons pas, nous ne leur réclamons pas: et s'ils se sont brouillés entre eux, cela ne nous regarde pas, nous autres citoyens honnêtes: c'est, comme on dit, *une querelle de gueux !* Ils se fichent des coups aujourd'hui, ils se mangent le nez, ils se traînent et se roulent dans la boue, c'est leur affaire; ils se valent, accusateurs et accusés, juges et condamnés; qu'ils lavent leur linge sale en famille. Nous sommes, nous, les spectateurs, et nous avons le cœur soulevé de dégoût par toutes leurs immondices républicaines.

Donc Boulangier a été condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée par des gens qui ne valaient ni plus ni moins que lui, et, cela étant, sa condamnation est injuste; il a été condamné pour complot, pour attentat, et aussi pour *concussion*. Complot et attentat, cela signifie qu'il voulait, non pas changer la forme du gouvernement, mais simplement se mettre à la place des farceurs qui détiennent le pouvoir. Et cela, il avait parfaitement le droit de le faire: c'est là surtout ce qui lui a valu sa condamnation. S'il n'y avait eu que la concussion, ah ! Boulangier n'aurait été ni accusé ni condamné. Barbotter, tripoter dans le budget pendant qu'on est ministre et qu'on peut le faire, cela est essentiellement républicain.

Boulangier a donc fait comme les ministres républicains: il a tripoté, barboté; nous nous en doutions bien un peu, mais il est toujours bon que cela ait été prouvé. Et c'est là l'homme que certains aveugles voulaient mettre au pouvoir et auquel ils voulaient abandonner les destinées de la France !!!

Maintenant, si le gouvernement entend faire le procès à tous ceux qui veulent changer la forme du gouvernement et délivrer la France de la République, cela peut le mener loin. Nous sommes des millions qui méprisons, qui exécrons la République et qui voulons travailler de toutes nos forces à débarrasser la France de la Gueuse. Par quels tribunaux nous fera-t-on juger ?

Mais nous avons le droit de travailler à renverser la République.

M. de Freycinet, qui n'est pas le premier venu dans la République, M. de Freycinet, qui

depuis 1870 a été cinq ou six fois au moins ministre et président du conseil, a dit à la tribune:

« Je reconnais aux partis monarchiques le droit de préparer l'avènement de la Monarchie, je leur reconnais le droit d'y travailler par une propagande légale. Jamais je ne m'élèverai contre les hommes politiques qui croient de leur devoir de préparer l'avènement d'un régime qu'ils estiment le mieux approprié au bonheur du pays. . . »

Nous voilà garantis: nous pouvons travailler de toutes nos forces à renverser la République et à rétablir la Monarchie. Nous sommes donc plus coupables alors que Boulangier; car lui disait qu'il voulait simplement remplacer la République Carnot-Constans-Tirard, par la République Boulangier-Naquet-Rochefort, tandis que nous, nous ne voulons pas de République du tout: pas plus celle de Grévy, de Wilson, de Ferry, de Carnot, de Constans, que celle de Boulangier.

Et nous ne voterons aux prochaines élections générales que pour des candidats qui diront avec nous:

A BAS LA RÉPUBLIQUE !

(La Lanterne d'Arlequin.)

INFORMATIONS

LA DATE DES ÉLECTIONS

On lit dans la *Lanterne*:

Il paraît que la date du 29 septembre est à peu près abandonnée dans les sphères gouvernementales et qu'on s'est presque définitivement rallié à une date plus rapprochée, celle du 22 septembre.

A l'appui de cette opinion, on fait valoir que les réservistes rentreront le 18 septembre — et pourraient ainsi prendre part au scrutin, s'il était fixé au 22 septembre, tandis qu'un certain nombre de réservistes, qui seront mis en route le 7 octobre — ne pourraient voter au ballottage, si le premier tour avait lieu le 29 septembre.

Le conseil des ministres est ajourné à mercredi après le grand meeting boulangiste du cirque Fernando.

C'est donc mercredi que sera fixée la date des élections.

On annonce que M. Bocher vient de partir pour l'Angleterre afin de soumettre à M. le Comte de Paris la liste des candidatures conservatrices destinées à être appuyées au nom du Prince. Le travail va être examiné en conseil, à Sheen-House, et ne tardera pas à être publié.

Il ne serait pas impossible, assure-t-on, que M. Bocher rapportât en même temps de Londres un manifeste que M. le Comte de Paris adresserait aux électeurs aux approches du scrutin. Il aurait paru au Prince qu'il lui était difficile de garder le silence dans les circonstances actuelles, et après avoir interrogé à cet égard ses principaux conseillers, il aurait décidé d'élever la voix pour indiquer aux conservateurs la conduite à tenir dans les élections prochaines.

Les receveurs des postes ont reçu de M. Constans, ministre de l'intérieur, la circulaire confidentielle suivante :

« MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE

» Par ordre de M. le ministre de l'intérieur, tous manifestes ou publications signés du général Boulanger seront saisis.

» Est signalé particulièrement un factum intitulé : « Au Peuple, mon seul juge ».

» Tous les objets saisis seront réunis en un paquet, recouvert d'une étiquette portant les mots : « Saisie opérée en vertu des ordres de M. le ministre de l'intérieur », et versés au rebut. Accuser réception. »

Il y a déjà cent cinquante-sept candidatures posées dans la ville de Paris pour les élections législatives.

LE DUC DE BRAGANCE A PARIS

S. A. R. le duc de Bragance est allé déjeuner samedi à Chantilly, accompagné par le comte de Valbom, le comte de Seisal et le comte de San Mamede. M^r le duc d'Anmale l'attendait sur le perron du château.

Parmi les invités, la princesse de Joinville.

Après déjeuner, visite du château et promenade dans le parc en voiture. Retour à Paris à quatre heures.

Le Prince est allé passer la journée d'hier à Saint-Firmin, chez le duc de Chartres, où se trouve en ce moment la princesse Hélène d'Orléans.

Le duc de Bragance s'est rendu vendredi au pavillon portugais de l'Exposition, où il a été reçu par M. Péry, président du Comité, et par les membres du bureau.

Pendant une heure, le duc a examiné avec le plus grand intérêt les produits et les objets exposés.

Dans la salle du premier étage, on avait installé un phonographe qu'on a fait fonctionner devant le prince. Celui-ci voulut à son tour l'essayer et dit en portugais : « Je suis positivement émerveillé de la façon avec laquelle cet appareil reproduit les sons qu'on confie à ses plaques. »

Le phonographe répéta cette phrase ; mais à peine l'avait-il prononcée, qu'il continua à parler et ajouta ces mots, grâce à une plaque ingénieusement préparée : « Vive le roi ! Vive la reine ! Vive le duc de Bragance ! Vive toute la maison de Bragance ! »

Le duc est ensuite monté avec les personnes de sa suite dans le chemin de fer Decauville et il a visité la section portugaise en détail.

Dans l'après-midi, le duc de Bragance est retourné à l'Exposition.

NOTRE ARMÉE

A la veille de la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire, promulguée le 16 juillet dernier, il n'est pas sans intérêt de se rendre compte des ressources dont va disposer le pays, tant en officiers qu'en hommes de troupe.

Si nous consultons l'Annuaire de l'armée française, nous trouvons inscrits sur les contrôles environ 65,000 officiers, fonctionnaires et employés ayant rang ou qualité d'officier.

Ce personnel se décompose de la façon suivante : officiers de l'armée active, 25,998 ; cadres de réserve, 12,715 ; armée territoriale, 26,196. Total, 64,909.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale hors cadres ne sont pas compris dans ce total.

A ce chiffre de 64,909 officiers, on peut ajouter une promotion entière de Saint-Cyr et de Saint-Maixent, soit 800 sous-lieutenants.

Ce chiffre relativement énorme d'officiers actuellement inscrits sur les contrôles répondrait-il à tous les besoins d'une mobilisation ?

Le doute peut être permis : les officiers ne pourraient encadrer plus de 1,500,000 hommes. Or, la nouvelle loi sur le recrutement augmente l'armée active d'une classe et l'armée territoriale de 4 classes, portant nos forces au chiffre suivant :

3 classes de l'armée active...	600.000 h.
7 classes de réserve.....	4.300.000—
6 classes de territoriale.....	600.000—
9 classes de réserve.....	700.000—
Total.....	2.900.000 h.

Soit 3 millions d'hommes !

Comment se procurera-t-on le nombre d'officiers nécessaires pour encadrer des masses aussi considérables, et surtout pour faire face aux pertes qui se produiront dès le début d'une campagne ?

A BAS LES VOLEURS

(Suite)

LE COMMERÇANT

Moi, je ne suis guère content et je le déclare bien haut... Les affaires ne marchent pas. Comme presque tout le monde est plus ou moins dans la gêne, chacun s'en tient au strict nécessaire. J'ai des charges énormes ; et quand, à la fin de l'année, j'arrive à joindre les deux bouts, c'est au prix de mille sacrifices... Autrefois, je gagnais largement ma vie ; je mettais de côté des bénéfices sérieux. Maintenant, toutes mes économies d'autrefois ont disparu. Pour faire face à mes échéances, je suis obligé souvent de porter au Mont-de-Piété mes bijoux et ceux de ma femme... Chaque jour, les ruines commerciales s'accumulent autour de moi ; les faillites succèdent aux faillites ; cela devient effrayant... Il y a eu tant et tant de ca-

tastrophes qu'on a été obligé de faire une loi spéciale au sujet des faillites... On dit toujours que les affaires vont reprendre, mais elles ne reprennent jamais... Et, du reste, comment le commerce pourrait-il aller ? Il faut de la bonne politique, pour qu'un pays soit prospère. Or, nos gouvernants nous font de la politique désastreuse... Leurs principes révolutionnaires sont une menace perpétuelle pour les gens qui sont en mesure de dépenser ; les capitaux honnêtes ont la panique... On est sans cesse sur le qui-vive ; le lendemain n'est jamais assuré ; les émeutes sont constamment à craindre, puisque c'est la canaille qui est toute-puissante ; on a toujours une Commune en perspective... Les Chambres sont devenues un lieu de scandale permanent. Au lieu de veiller aux intérêts du peuple, ses représentants passent leurs journées à s'injurier... La mauvaise politique engendre fatalement la ruine. Aussi, je commence à en avoir assez !

MURMURE DANS LE LOINTAIN

Place aux honnêtes gens !... A bas les voleurs ! à bas les voleurs !...

L'HUISSIER

Ne vous attardez pas à écouter les lamentations de mes voisins le commerçant et l'employé. Si les affaires allaient bien pour eux, elles iraient mal pour moi... Par exemple, si je me plaignais, c'est que je serais difficile. Toutes mes journées s'écoulent dans la plus fiévreuse activité ; je ne fais qu'instrumenter et saisir ; mes clerks sont sur les dents ! Il leur faut prendre sur leur nuits pour rédiger tous les protêts que j'ai à signifier... Le papier timbré ne moisit pas dans mon étude. Ce que j'en use, c'est inouï !... Le gouvernement n'a peut-être pas de meilleur client que moi. Consultez le budget ; vous verrez que le chapitre des frais de justice augmente chaque année... Dans ma profession, on s'enrichit de la ruine des autres ; bientôt je serai millionnaire... Vive donc la Révolution ! Vive la République !

MURMURE DANS LE LOINTAIN

A bas les sangsues !... A bas les voleurs ! à bas les voleurs !

L'OUVRIER

L'ouvrage manque. Huit mois sur douze, je suis sur le pavé. La misère noire est à la maison... O Révolution, tu avais cependant annoncé le bien-être universel ! ô République, tu m'avais signé de belles promesses !... Vous deviez, à vous deux, résoudre la question sociale ; vous prétendiez avoir la formule du grand problème ; vous deviez donner aux travailleurs la prospérité pour aujourd'hui et leur garantir une retraite honorable pour demain... Or, je ne le vois que trop, tes principes, Révolution, sont impuissants contre le chômage et n'assurent pas aux ouvriers le repos de la vieillesse ; tu as menti à l'ouvrier.

Notre situation est plus triste qu'autrefois... Jadis, nous avions la solidarité des corporations ; mais tu ne veux pas du socialisme chrétien, et les corporations, tu les as abolies... Et que nous as-tu donné à leur place ?... L'International, c'est-à-dire une association essentiellement politique. Au lieu de nous secourir les uns les autres, nous nous groupons bêtement pour servir de marchepied aux ambitieux... Et toi, République, fille de la Révolution, toi qui faisais miroiter à nos yeux l'émancipation des classes ouvrières, pour nous délivrer, disais-tu, de tous nos maux, tu nous as leurrés aussi. Tu ne portes aucun soulagement au paupérisme ; et ce sont les fainéants, les piliers de cabarets, les déserteurs de l'atelier, les aboyeurs de réunions publiques, que tu traites en enfants gâtés... Je souffre, je souffre plus que jamais, je me meurs... Que m'importent ces prétendues libertés dont on m'a tant ébloui, si elles ne me procurent même pas un morceau de pain !... O Révolution, ô République, vous avez failli à tous vos engagements envers le peuple !

MURMURE DANS LE LOINTAIN

Place aux travailleurs !... A bas les fainéants ! à bas les voleurs !...

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira jeudi prochain 29 août, à 7 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

1^o Classement comme chemin vicinal ordinaire de la voie rurale partant du bureau d'octroi des Moulins et aboutissant au chemin n^o 144.

2^o Rue des Moulins. — Acquisition de la cave Forgeau.

3^o Demande de sursis d'appel Torand. — Avis.

4^o École de Saint-Cyr. — Demandes de bourses Angeli et Anis. — Avis.

5^o Affaires diverses.

Des anciens combattants de 1870-71 sont informés que le projet de statuts de la Société en formation est déposé chez M. Doussain, 10, rue des Basses-Perrières, où ils sont priés d'en prendre connaissance et de donner leur adhésion provisoire.

Dans une réunion générale très prochaine, lesdits statuts seront mis en discussion et une commission sera élue à l'effet de faire les démarches nécessaires et obligatoire près de l'autorité supérieure.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

VII LUTTE ET VICTOIRE DOULOUREUSES (Suite)

Dieu avait voulu sans doute l'arrêter au bord du gouffre, et il avait mis sur sa route l'excellent Macdowal et sa charmante nièce. Au contact de ces deux natures aimantes et spirituelles, le malheureux avait senti se rasséréner son âme et se réchauffer son cœur. Et, après l'amitié, l'amour était venu, un amour jeune et pur, que rien n'avait préparé, mais aussi un amour profond et fort, autant que doux, qui était devenu son unique besoin dans le présent, sa seule espérance dans l'avenir. Il pourrait donc encore être heureux ici-bas ! Sa vie n'était donc pas à jamais brisée, comme il le croyait !... Il se marierait... Il goûterait les douces ivresses de la famille ! Sa bien-aimée l'avait engagée à la demander à son oncle : il était si bon ; il consentirait... — Mais, à cet endroit de son rêve, Raoul se leva, fit le tour

de la chambre, agité, fiévreux, en répétant son exclamation de tout-à-l'heure, d'une voix désolée :

— Non, non, cela ne se peut pas !... Jamais !

Et, de nouveau, il se laissa choir sur un siège.

Sa joie si vive venait de se calmer, de s'affaiblir, pareille à l'eau bouillante dans laquelle on jetterait un morceau de glace.

C'est qu'un point sombre, terrible, de son passé, reparaisait devant lui, faisant reculer sa résolution effarée... Ce point, douloureux comme la mort ; le laisserait-il pour toujours enfoui dans les ténèbres de l'oubli ?... Alors, ce serait tromper le major, ce serait une lâcheté, et Raoul s'en sentait incapable ; d'ailleurs elle était impossible !...

Quant à révéler ce secret, jamais il n'oserait s'y décider !... Et puis, il faudrait tout dire, et il est probable « qu'on ne le croirait point »... Du reste, il ne le voulait pas...

Ainsi il se parlait, ainsi il luttait avec lui-même...

Les heures s'écoulaient les unes après les autres. La bougie se consumait sur la table. Un air froid, aux approches du matin, entraînait dans

l'appartement et glaçait le jeune homme affaîssé dans sa rêverie.

Machinalement, il se jeta sur son lit, et finit par s'assoupir, brisé et vaincu.

Il dormit deux heures. Lorsqu'il s'éveilla le jour s'était levé. Les rumeurs de la ville commençaient à monter jusqu'à lui. Il s'empressa de faire sa toilette, rafraîchit par plusieurs ablutions ses yeux rougis et son front brûlant, et se hâta de descendre.

Dans la salle à manger de l'auberge, le major lisait son journal, assis à quelques pas de Lieschen.

Polly n'était pas encore sortie de son appartement.

Après avoir salué la jeune Allemande et serré la main du major, en s'informant de sa santé, Raoul quitta l'auberge sous un prétexte quelconque.

Il n'en était d'ailleurs pas besoin avec Macdowal, dont la devise pouvait se formuler : liberté pour tous !

Le jeune homme qui éprouvait de plus en plus le besoin d'être seul, pour mettre un peu d'ordre dans ses idées et retrouver le calme qui lui manquait, erra à l'aventure dans la ville et les alentours, et ne rentra qu'à l'heure du

déjeuner auquel il toucha à peine.

— Êtes-vous souffrant, M. Merris ? interrogea avec intérêt le major qui remarqua seulement alors la mine bouleversée et le visage décomposé de Raoul.

— Je ne me sens pas bien, en effet, répondit celui-ci, j'ai mal dormi cette nuit, et je vous demanderai même la permission d'aller me reposer un instant... Dans quelques heures, il n'y paraîtra plus.

— Allez, et hâtez-vous de vous guérir, mon cher ami ! ordonna le major en lui serrant la main.

Raoul remonta à sa chambre à coucher. Presque aussitôt après, Lieschen quittait l'auberge... Cette fois, avant de sortir de la ville, suivant son habitude matinale, elle se dirigea vers le bureau de poste devant lequel elle s'arrêta.

Elle regarda rapidement autour d'elle et ne vit personne.

Elle tira alors une lettre de son corsage, la jeta dans la boîte, puis s'éloigna précipitamment.

Nul ne l'avait vue, elle en était bien sûre. Après une courte promenade, elle rentra à l'auberge.

Les réservistes seront renvoyés le 17 septembre et non le 21, ainsi qu'il avait été précédemment arrêté. Convoqués le 28 août, ils ne resteront donc que 21 jours au lieu de 25 sous les drapeaux.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Armand-Alexandre Pierre (veuf), élève-machiniste, de Périgueux (Dordogne), et Marie-Amélie-Adrienne Lucas, lingère, de Saumur.

Georges-Marie Texier, serrurier, et Céline-Louise-Désirée Touche (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Joseph-Bernard Dangerma, tailleur d'habits, et Françoise-Marie Mounier, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Leroy, épicière, et Marie Coinsin, sans profession, tous deux de Saumur.

Joseph-Paul Garnavault, cultivateur, de Contest (Mayenne), et Augustine-Françoise Huart, domestique, de Saumur.

Le cirque installé sur la place du Chardonnet a été le rendez-vous hier soir d'une nombreuse société. Ce soir il en sera de même : la direction offre l'entrée gratuite aux dames.

CONSTRUCTION DE SALLES D'ATTENTE A LA GARE DE DOUÉ-LA-FONTAINE

Le vœu suivant a été formulé et remis à M. le Préfet, pour le transmettre à l'administration des chemins de fer de l'État, par MM. A. Bineau, Grignon, Besnard, Gigot, Bruas, des Nouhes, A. Leroy, de Soland, Bodinier, Baron :

« Depuis 1883, nous demandons chaque année, avec instances, la construction de salles d'attente pour les voyageurs, à la gare de Doué-la-Fontaine, la plus importante du réseau de l'État sur la ligne d'Angers-Poitiers.

« Jusqu'à ce jour, malgré les projets qui sont à l'étude, nulle satisfaction n'a été donnée.

« Les soussignés demandent à nouveau que ces projets soient mis à exécution dans le plus bref délai. »

VŒU relatif aux chanvres et textiles étrangers

Au commencement de la séance du Conseil général du 22 août, le vœu suivant, relatif aux chanvres et textiles étrangers, a été déposé par MM. de Soland et Bruas :

« Considérant qu'à sa session d'août 1888 le Conseil général de Maine-et-Loire, s'associant au mouvement d'opinion qui s'était manifesté dans les communes des vallées de la Loire, a émis le vœu qu'un droit de dix francs par 100 kilos soit imposé aux chanvres étrangers ;

« Que la crise qui compromet si gravement les intérêts de la culture des textiles dans nos contrées, n'a fait depuis que s'aggraver ;

« Que les députés de Maine-et-Loire, pour essayer de la conjurer, ont déposé un projet de loi ayant pour objet l'inscription au tarif général des douanes d'un droit de 10 francs par 100 kilos, sur les chanvres et les lins provenant de l'étranger ;

« Qu'il importe que la solution attendue avec une légitime impatience par les cultivateurs de notre département donne une juste et complète satisfaction à leurs intérêts menacés ;

« Que pour sauver de la ruine une culture qui était jadis une des richesses de notre pays, il est indispensable d'atteindre d'une façon efficace la concurrence étrangère et qu'il faut frapper de droits différents les chanvres teillés et les chanvres peignés ;

« Que pour les premiers, les chanvres teillés, un droit de 10 fr. par 100 kilos paraît suffisant, mais que pour les chanvres peignés un droit de 15 fr est nécessaire afin de protéger à la fois la culture et l'industrie de peigneurs de chanvre ;

« Qu'en outre, une plante textile exotique, le jute, dont le produit fait une concurrence aux textiles indigènes est jusqu'à présent exempt de tout droit ;

« Que cette loi, soumise à la commission des douanes, a été approuvée par elle ;

« Qu'un rapport favorable a été déposé ; mais que la fin de la session n'a pas permis à la loi de venir en discussion ;

« Qu'aujourd'hui la question est posée devant le pays et que la prochaine Chambre devra nécessairement la résoudre ;

« Qu'il est nécessaire que le jute soit frappé de droits de douane, comme les chanvres et les lins étrangers ;

« Par ces motifs, le Conseil général émet le vœu :

« 1° Qu'un droit de dix francs par cent kilos soit inscrit au tarif général des douanes sur les chanvres et les lins, bruts ou teillés, provenant de l'étranger ;

« 2° Qu'un droit de quinze francs par cent kilos soit imposé aux chanvres et aux lins peignés de provenance étrangère, et un droit de quatre francs sur les étoupés ;

« 3° Qu'un droit de quinze francs par cent kilos soit inscrit sur les jutes ;

« 4° Que l'Etat, pour les approvisionnements de la marine, de la guerre et des travaux publics, emploie exclusivement les chanvres français, les plus résistants de tous. »

Renvoyé à la commission.

Les mêmes, auxquels s'est joint M. Baron, représentant le canton de Cholet, ont déposé un autre vœu pour que les traités de commerce si défavorables à la France, parce que l'Allemagne se fait traiter comme la nation la plus favorisée, ne soient pas renouvelés lors de leur expiration qui arrive à brève échéance.

Ont signé : MM. de Soland, Bruas, Bodinier,

de Livonnière, duc de Blacas, Dr Besnard, de La Bourdonnaye, de Cumont, de Blois, Grignon, Frémy, Gennevraye, de Rochebouet, Boutton, du Reau, Richou.

CINQ HOMMES NOYÉS A SAINT-MALO

Mercredi, sur la Rance, jolie petite rivière encaissée entre deux chaînes de côtes, s'étendant de Saint-Malo à Dinan, six jésuites en villégiature au Val-Marie, en Saint-Jouan-des-Guéréts, étant allés faire une promenade sur la rivière avec un batelier, furent assaillis par une rafale qui fit chavirer l'embarcation. Un des Pères se noya en voulant sauver le batelier, qui ne savait pas nager, trois autres périrent avant d'arriver à terre, deux purent se sauver.

Les victimes sont le père Dupré, âgé de 40 ans ; le père Pfister, âgé de 36 ans ; le père de Quatrebarbes, âgé de 25 ans, et le père Sabouneau, âgé de 25 ans. Les deux pères qui ont réussi à se sauver à la nage, sont le père Rogatier et le père Pouquet, arrivés exténués à la rive. Deux cadavres seulement ont été retrouvés.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 25 août 1889.

Sous l'influence des achats du comptant, stimulés eux-mêmes par la situation intérieure du pays et la bonne tenue des places étrangères, les rentes françaises ont fait résolument un pas en avant. Le 3 0/0 s'inscrit à 85.95 ; le 4 1/2 0/0 reste ferme à 104.25.

Le Crédit Foncier s'est élevé à 1,295 ; encore quelques séances comme celles qui viennent de se passer et ce titre atteindra le cours de 1,300. Les obligations sont les premières à profiter de la reprise générale ; leurs cours sont en hausse très sensible.

La Société Générale est l'objet de demandes de la meilleure provenance à 461.25. Les bénéfices des sept premiers mois de 1889 ont atteint 2,252,000 fr., contre 2,140,000 fr. en 1888, soit une augmentation de 112,000 fr.

La Banque d'Escompte termine à 515 au lieu de 512, il y a huit jours. Elle profitera certainement des bonnes dispositions qui se font jour.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'inscrit à 752.50, soit 16.35 plus haut que la semaine dernière.

Le Crédit Lyonnais s'est avancé à 695.

La Société de Dépôts et Comptes courants ferme à 595. Ce titre vient rarement sur le marché en raison de son parfait classement.

Le vote du Crédit Provincial a produit une excellente impression sur le marché. La nouvelle a été accueillie par une recrudescence de transactions qui ont porté les cours aux environs de 75 fr. Par suite de ce vote, le liquidateur va reprendre possession de tout l'actif non réalisé et évalué à 6 millions au minimum. Cet actif correspond à une somme de 435 fr. par titre.

Le Panama est un peu plus faible à 41.25.

L'action de la Tour Eiffel a des demandes suivies à 795. Un nouveau remboursement de 100 fr. par action paraît imminent, le nouvel encaisse de la Société dépassant 4,200,000 fr.

Il est inadmissible que les obligations des

Immeubles de France dont les avantages si marqués et sont bien connus ne soient pas à des prix beaucoup plus élevés. C'est un placement très rémunérateur en même temps qu'il offre des garanties des plus sérieuses.

Le 3 0/0 Portugais dépasse le cours de 66, tandis que l'obligation de 4 1/2 0/0 s'élève à 509. Pour se capitaliser au taux de 4 1/2, le 3 0/0 devrait être à 67.

Un courant de transactions très actif s'établit sur les obligations des Chemins Argentins et sur les obligations des Chemins de la province de Santa-Fé. Les premières à 437 donnent 5.70 0/0, les secondes à 400 rapportent 6 0/0. A Londres, les titres similaires atteignent le pair.

L'obligation des Chemins Economiques clôturait à 376.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 25 Août 1889.

Versements de 81 déposants (14 nouveaux), 23,708 fr.

Remboursements, 26,203 fr. 78.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,
Faites avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul

et dans toutes les bonnes Pharmacies.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

LISEZ

LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Un observateur attentif eut pu remarquer dans ses yeux quelque chose de sournois et de triomphant.

La lettre qu'elle venait de mettre ainsi à la poste, était adressée : à M. Silvère Saint-Hélier, Blue-house, Oxford road, Stratford-upon-Avon (Angleterre), chez W. Grubb's, Esq^r.

Raoul ne descendit qu'assez tard dans l'après-midi... Par un prodigieux effort de volonté, il avait réussi à donner à sa physionomie une apparente tranquillité, qui démentait le tremblement nerveux de tout son être.

Pendant le reste de la journée, il évita de se trouver seul avec le major et sa nièce.

Une fois, à une interrogation muette de la jeune fille, il répondit par un signe négatif, s'efforçant d'exprimer par geste qu'il n'avait pas eu l'occasion de parler à Macdowal en tête à tête.

Vers le soir, au moment où l'on allait se séparer pour gagner chacun son appartement, Polly surprit le regard du jeune homme, fixé tristement sur le sien. Une larme, qu'il ne put retenir, perla au coin de sa paupière et roula sur sa joue pâle.

Elle sentit son cœur se serrer, et, en lui donnant une poignée de main comme d'habitude, elle ne put s'empêcher de lui demander à voix basse :

— Qu'y a-t-il ?

Il fit un effort pour lui sourire :

— Rien ! murmura-t-il.

Macdowal vint lui souhaiter une bonne nuit.

— Et soyez bien guéri et dispos demain, lui dit-il, car nous partons de bonne heure pour déjeuner dans la forêt d'Aprémont.

La pauvre Polly, avant de se mettre au lit, fit, ce soir-là, sa prière plus longue que de coutume.

Du reste, elle ne put fermer l'œil.

L'accès de tristesse qu'elle avait remarqué chez Raoul était toujours présent à sa pensée.

Malgré la réponse qu'il lui avait faite, elle devinait que quelque chose de grave se passait.

Et elle sentait en elle le pressentiment d'un malheur.

Le lendemain, tout le monde était sur pied dans l'auberge, et Raoul Merris ne paraissait pas encore.

L'inquiétude gagnait Polly : cela se voyait sans peine.

Le major se décida à monter prendre des nouvelles de Merris.

Il heurta à sa porte.

Personne ne répondit.

Il frappa de nouveau. Rien !

La clef étant dans la serrure, Macdowal entra.

La chambre était vide.

Le bagage du jeune homme était resté dans un coin. Sur la table, près d'une petite somme d'argent représentant le montant des frais d'auberge, le major aperçut une lettre cachetée.

Etonné, il la prit, et vit qu'elle lui était destinée.

Il l'ouvrit, et lut ce qui suit :

« Monsieur,

« Bien involontairement, j'ai abusé de votre amitié et de votre confiance : je m'en punis.

« Lorsque vous lirez ce billet, je serai loin de vous. Je n'ai pas voulu vous dire adieu ; vous m'auriez retenu, et il ne le faut pas !

« — Nous ne nous reverrons jamais plus !

« Je garderai jusqu'à la mort, — et puisse-t-elle ne pas tarder, — le souvenir des trop

« heureux moments que j'ai passés auprès de vous. J'ai mal reconnu, hélas ! le bonheur que vous m'avez fait goûter. Je ne vous prie pas de me pardonner, mais je vous supplie de ne pas me maudire !

« Je suis bien malheureux !

« Adieu, monsieur ! Ne cherchez pas à me revoir. Je vais quitter ce pays pour toujours.

« Vous voudrez bien distribuer aux pauvres le peu de linge et de vêtements que j'abandonne ici.

« Mes respects et mon dernier souvenir à Miss Polly.

« Qu'elle soit heureuse, c'est ce que je vais demander à Dieu tous les jours.

« Votre affectionné,

« RAOUL. »

Le major stupéfait, atterré, relut deux fois cette lettre, n'y pouvant rien comprendre d'abord.

Revenu à lui, il réfléchit, entrevit une partie de la vérité, et appela sa nièce.

Elle fut près de lui en un instant, on le devine.

D'un regard, elle parcourut l'appartement, n'y vit pas Raoul et devint livide.

(A suivre.)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1890
UNE MAISON
Avec Magasin, Cour, Remise et Écurie,
Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir
S'adresser, pour traiter, audit M^e GAUTIER. (640)

A VENDRE
Un superbe chien couchant
S'adresser à M. MOREAU-PELTIER, à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

VIN DE QUINQUINA
Phosphaté à la Coca du Pérou
du D^r VIAULD
Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques.
S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

PILULES DE BEECHAM
Pour maladies bilieuses, affections du système nerveux, telles que flatulences, coliques ventruses, nausées, maux de tête, vertiges, tympanite, ballonnement du ventre après le repas, assoupissements, rhumes, refroidissements, échauffements, manque d'appétit, étouffements, dyspnée, constipation, taches épidermiques, insomnies, cauchemars, tremblements, nerveux, etc. La première dose soulage le malade dans les vingt minutes. Ce n'est pas une exagération. On engage les personnes qui souffrent à se procurer une boîte de ces pilules à titre d'essai, elles reconstruisent que leur valeur dépasse bien 2 francs la boîte.
Les PILULES BEECHAM, prises suivant les indications, se recommandent surtout à l'usage des dames comme moyen curatif rapide et efficace. Ces pilules guérissent toutes obstructions intestinales onctueuses du système. Dans les cas d'AFFAIBLISSEMENT DE L'ESTOMAC; DE DIGESTIONS LABORIEUSES; DE DESORGANISATION DU FOIE elles agissent comme un charme, une ou deux doses suffisent pour opérer des miracles dans l'organisme; elles fortifient le système musculaire, ramènent le bon équilibre, déjà depuis longtemps perdu, rétablissent le bon appétit et ramènent le physique dans son ensemble. Ce sont là des "Effets reconnus par des milliers de personnes de toutes classes de la société humaine; et la preuve, offrant la meilleure garantie aux réclamations, c'est que l'entre-tout les remèdes préconisés ON NE PEUT CITER AUCUN AU MONDE QUI AIT UN PLUS GRAND ÉCARTÈMENT, QUE LES PILULES BEECHAM. Chaque boîte renferme l'instruction.
Ces pilules sont préparées uniquement par THOMAS BEECHAM, à St. Helens, Lancashire, Angleterre, et se vendent dans toutes pharmacies en France à raison de 2 francs et de 4.50 la boîte. Seuls Représentants pour la France : PHARMACIES ANGLAISES, RUE CASTIGLIONE, 2, ET AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 82, PARIS.

AVIS La chasse est interdite dans la commune d'Épieds à tout étranger qui ne possède pas 2 hectares de terre dans la commune. (690)

A VENDRE
ARMOIRE ANTIQUE
XIV^e SIÈCLE.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE BOUTIQUE
DE CHARRON-FORGERON
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
CHIEN COUCHANT
Deux ans, bien dressé.
S'adresser à M. BRETON, au Tivoli, Saint-Lambert-des-Levées.

A VENDRE
Vin rouge de propriétaire
Récoltes 1887 et 1888.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER
JEUNE CHIEN
bon ratier.
S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
M^{me} CAMILLE NOËL
10, rue du Marché-Noir, Saumur,
se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES
Vente et Location de Matiers.

PHARMACIE A. CLOSIER
N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(34^e ANNÉE)
Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures
ADMINISTRATION : 15, RUE DE Tournon, PARIS
Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20				3 8	7 40	1 13		5 54
Linzières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort				3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		6 10	8 55	12 7	3 40	7 35		
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35		
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1		
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25			
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32			
Saumur (arrivée)		7 33		12 59	4 7	6 39			
(départ)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24		
Varenes		8 5	11 32	1 27	4 45	7 13			
Port-Boulet		8 20	11 41	1 38	5 1	7 29	10 40		
Langeais		8 26	11 52	1 44	5 6	7 35	11 16		
Tours (arrivée)		8 5	12 12	2 51	6 35	8 51	11 48		
Paris (arrivée)		10 39	14 40		2 35		5 7		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 34	Chinon	7 44	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	12 23	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	1 4	4 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	STATIONS	matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20	La Flèche	7 15	11	5 21
Vivv	5 43	1 38	7 34	Clefs	7 31	11 23	5 43
Longué	5 55	1 59	7 48	Baugé	7 52	11 51	5 57
Jumelles	6 7	2 21	8 1	Jun-elles	8 24	12 31	6 13
Baugé	6 22	2 47	8 19	Longué	8 37	12 49	6 27
Clefs	6 39	3 15	8 38	Vivv	8 50	13 5	6 40
La Flèche	6 52	3 33	8 52	Saumur			

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,